

L'augmentation de 6% des tarifs municipaux : un choix politique !

La répercussion de l'inflation sur les coûts supportés par les administrés, a été longuement débattue lors du dernier conseil municipal. Cette question dépend bien entendu, des investissements envisagés, des recettes disponibles, des marges de manœuvre budgétaires **et des choix politiques des élus.**

Il est vrai que la commune est confrontée à une hausse des coûts de fonctionnement, notamment liée à l'énergie, aux matériaux et aux salaires des agents. Pour autant cette hausse doit-elle la contraindre à augmenter ses tarifs et les impôts locaux ?

La municipalité dispose de certaines ressources comme la taxe foncière ou les dotations de l'État, qui peuvent lui permettre d'absorber pour partie le choc inflationniste sans répercuter intégralement l'inflation sur les administrés. Elle peut également recourir à des mécanismes contractuels (cantine à 1€, aides sur investissements, financements pour des actions, ...) pour adapter ses prix en fonction de l'évolution des coûts.

Or, nous constatons que la majorité a fait le choix d'augmenter les taxes foncières en 2023 de plus de 10% (+ 3% en plus de l'augmentation due au mécanisme légal (une base de 7% + 3% = + 10%)). Egalement, les tarifs des services municipaux ont progressé entre 2022 et 2024 de plus de 12.6%. Tous ces indicateurs pèsent sur le budget des ménages et réduisent l'attractivité du territoire.

Dans une période inflationniste, il nous semble primordial que la commune puisse servir d'amortisseur afin de préserver le pouvoir d'achat et l'accès de toutes les Chalonnaises et de tous les Chalonnais à l'ensemble des services municipaux. C'est là, le sens du **contrat social** qui fait des contribuables et des usagers des citoyennes et des citoyens à part entière.

La répercussion de l'inflation sur les coûts supportés par les administrés, relève de la responsabilité des élus locaux, qui doivent gouverner et arbitrer, en tenant compte des besoins et des attentes de leurs administrés, ainsi que des contraintes et des opportunités financières.

C'est pour toutes ces raisons que lors du dernier conseil municipal, nous avons voté contre l'augmentation de 6% des tarifs municipaux, considérant que d'autres choix auraient pu être envisagés par la majorité.

Sébastien Bonduau, Christelle Chalumeau Racineux, Stella Dupont, Fernando Gonçalves, Marc Schmitter, Anne Uzureau